



Communiqué de presse

Rassemblement devant le ministère de la santé pour les 80 ans de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) le 5 novembre 2025 à 10h30

"Pour sauver la PMI, agissons maintenant !" ¹ Vraiment !

- Entre 1995 et 2019 : – 49% de consultations PMI pour les enfants avant 6 ans (de 2,7 millions à 1,38 millions d'examen), entre 2004 et 2019 : – 36% de visites à domicile de sages-femmes PMI auprès des femmes enceintes (de 275 000 à 188 000).
- Entre 2010 et 2022 : – 38% de médecins et – 20% de psychologues en PMI, mais seulement + 7% de puéricultrices et infirmières.
- « Au fil de l'eau, et sans un sursaut des pouvoirs publics, la poursuite des évolutions observées pourrait aboutir à une extinction de la PMI dans la majorité des départements d'ici une décennie ». (Michèle Peyron, rapport sur la PMI, 2019).
- La feuille de route des Assises de pédiatrie et de la santé de l'enfant a prévu :

OBJECTIF 6

Renforcer les PMI

■ Réaffirmer le rôle et renforcer les moyens des PMI, notamment en soutien de la politique des 1000 premiers jours

- Définir un cadre national pour les PMI avec des objectifs de santé publique et les normes minimales d'effectifs associés, en application de la loi enfance de 2022 ;
- Valoriser les missions de santé publique des PMI en lien avec ces objectifs : une contractualisation assurance maladie-ARS-PMI renforcée en 2025 avec des crédits assurance maladie supplémentaires, une souplesse accrue au regard des réalités des territoires notamment pour mieux valoriser l'activité de puériculture ;
- Organiser un pilotage national « PMI-Santé de l'enfant et mode d'accueil », associant l'ADF, pour

piloter cette démarche nouvelle, et suivre plus globalement les priorités et objectifs des PMI, pris par arrêté, tant sur le volet sanitaire que mode d'accueil, et renforcer le dialogue territorial au niveau départemental dans le suivi opérationnel de la nouvelle contractualisation PMI ;

- Poursuivre dans d'autres départements l'expérimentation de délégation par les départements à d'autres autorités compétentes en matière d'accueil du jeune enfant notamment les CAF de leur mission d'autorisation ou d'agrément des modes d'accueil du jeune enfant, pour libérer du temps en matière de prévention pour les PMI ;
- Soutenir les missions des PMI en prévention et promotion de la santé pour la mère et le jeune enfant notamment le « aller vers ».

... mais rien n'est mis en route et la situation de la PMI continue de se dégrader !

- La mortalité infantile remonte en France depuis 10 ans, revitaliser la PMI fait pourtant partie de la réponse.

→ **Le 5 novembre 2025, 80 ans après l'Ordonnance du 2 novembre 1945 sur la PMI, des professionnels de PMI, des parents se rassembleront devant le ministère de la Santé pour rappeler leurs revendications, cf. la [pétition nationale](#) signée par 4500 d'entre eux.**

Un point de presse aura lieu à l'occasion du rassemblement

Contact : 06 88 98 31 72

¹ Titre du rapport de Michèle Peyron, députée, en 2019 : <https://solidarites.gouv.fr/rapport-de-michele-peyron-pour-sauver-la-pmi-agissons-maintenant>